

INTERPELLATION

Auteur Thierry Largey, Les Verts
Objet Achats publics de véhicules
Date 08.11.2016
Numéro 5.0245

En Suisse, les pouvoirs publics acquièrent de nombreux véhicules, non sans conséquences directes sur l'hygiène de l'air. En achetant des véhicules propres, les administrations du canton et des communes peuvent contribuer à préserver la qualité de l'air et servir d'exemple à nos concitoyens.

Le scandale du diesel a montré que, pendant des années, l'industrie automobile a fraudé en mettant en circulation des véhicules qui rejettent beaucoup plus de polluants atmosphériques en utilisation normale que lors du test de certification en laboratoire. Presque toutes les voitures examinées, toutes marques comprises, émettaient sur route des quantités d'oxyde d'azote bien supérieures aux valeurs limites légales. Pour certaines de ces voitures, les émissions mesurées étaient dix fois plus importantes que la valeur limite.

En février 2016, l'UE a adopté de nouvelles mesures sur les émissions des véhicules. A partir du 1^{er} septembre 2017, des contrôles des émissions en conditions de conduite réelles (RDE), c'est-à-dire des mesures au sein du trafic routier, seront effectués comme condition à l'homologation de type des voitures de tourisme. Ces contrôles concernent aussi la Suisse. Toutefois, la situation ne devrait s'améliorer que lentement. En effet, les nouvelles dispositions d'immatriculation ne s'appliqueront qu'en septembre 2019 à tous les véhicules diesel.

Afin que la qualité de l'air s'améliore aussi vite que possible, l'administration doit montrer le bon exemple et, lors de l'achat de nouveaux véhicules, se tourner vers des modèles aussi propres que possible.

Conclusion

Dans ce contexte, nous aimerions poser au gouvernement les questions suivantes:

- Le canton dispose-t-il de directives pour l'achat de véhicules peu polluants?
- Si oui, quels sont les critères utilisés?
- A l'avenir, le canton est-il prêt à prendre en compte des critères écologiques lors de l'achat de véhicules (de tourisme et de livraison)?
- Le canton est-il prêt à renoncer à l'achat de véhicules diesel qui ne remplissent pas encore les normes d'émission de gaz d'échappement en vigueur à partir du 1^{er} septembre 2017?
- Le canton est-il prêt à émettre une recommandation en ce sens pour la population et les transporteurs privés via les canaux d'information existants?